

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE (S. A. F. A.), Dizangué (Cameroun) Filiale de la [Société financière des caoutchoucs](#)

S.A., juin 1939.
Épisode précédent :
[Plantations de la Sanaga](#) (Cameroun) :

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE (ex-Plantations de la Sanaga) (*Le Journal des débats*, 7 août 1939)

Le bénéfice brut de l'exercice 1938 ressort à 2.183.201 francs contre 1.777.454 francs pour 1937. Après déduction des frais généraux et intérêts, le bénéfice net s'établit à 1.245.722 (c. 820.097 francs). Il a été affecté, après dotation à la réserve légale, à un amortissement complémentaire des concessions et plantations.

Le rapport signale que la récolte de l'année s'est élevée à 601.100 kg. contre 644.000 en 1937 et 401.000 en 1936. Le conseil compte enregistrer en 1939 une amélioration sensible de la production dont la mise en saignée de nouvelles superficies doit accentuer le relèvement.

Rappelons que depuis la clôture de l'exercice 1938, le capital a été ramené de 35 à 21 millions, puis porté à 90 millions par émission de 290.000 actions de 100 francs. En outre, la dénomination sociale a été changée et l'objet social élargi. On sait, d'autre part, que la Compagnie générale de l'Équateur, qui a décidé sa dissolution, répartira les actions Sanaga qu'elle possède en portefeuille à raison d'une Sanaga pour une Générale de l'Équateur.

Financière des Caoutchoucs (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 septembre 1939)

Voici comment se présente, en kilos, la production des sociétés de ce groupe pour juillet, comparativement au mois de juin, et la production des sept premiers mois de 1939, comparativement à la même période de 1938.

Terres-Rouges. – Caoutchouc : 1.013.000 contre 945.000, 5.512.000 contre 4.640.000 ; café : 210.000 contre 200.000, 520.000 contre 511.900 ; huile : 2.740.000 contre 1.161.197, 8.667.908 contre 6.476.855 ; amandes 407.000 contre 161.401, 1.128.825 contre 877.504.

Cambodge. – Caoutchouc : 895.338 contre 890.802, 5.463.646 contre 5.058.792 ; café : 56.000 contre 80.000, 296.000, sans changement.

S.A.F.A. (ex-Sanaga). Caoutchouc : 80.000 contre 70.000, 441.000 contre 391.000.



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE
S. A. F. A.

Société anonyme au capital de 50.000.000 de fr.
divisé en 50.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés au minutes de M^e Gomis, notaire à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 15 novembre 1939

Siège social à Abidjan (Côte d'Ivoire)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Un administrateur : René de Rivaud
Pour un administrateur
par délégation du conseil : ?

Article 7 des statuts. — Il est créé sept mille parts bénéficiaires, dont les bénéfices sont répartis ainsi qu'il est dit à l'article 49 des dits statuts.

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

1

1



SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE

S.A.F.A

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 800.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés aux minutes de M^r GOMIS,
notaire à Abidjan (Côte d'Ivoire)

SIÈGE SOCIAL A ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

Série "UNITÉS"

N^o 042.314

TITRE DE UNE ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

N^o 502.314

Un Administrateur,

Pour un Administrateur
Par délégation du Conseil

Rosa Rosa



Mathurin

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au "Journal
Officiel" de la Côte d'Ivoire
du 30 Avril 1946

1

1

Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE
S. A. F. A.

Société anonyme au capital de 80.000.000 de fr.
divisé en 80.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés au minutes de M^e Gomis, notaire à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Siège social à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Série " UNITÉS "

TITRE DE UNE ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : René de Rivaud

Pour un administrateur

par délégation du conseil : Mathé-Dumaine

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la*
Côte d'Ivoire
du 30 avril 1946

Imprimerie des papiers de valeurs — Bernard frères, Paris.

Jean Bouvier, *Le Caoutchouc*, Flammarion, 1947, p. 256 :

SAFA : 17.000 h. au Cameroun plantés par des techniciens venus d'Extrême-Orient > 1.600 t. en 1943, 1.831 t. en 1944 (rendement relativement faible par rapport à l'Indochine).

DIZANGUÉ (*Réalités*, juin 1949)

Dizangué — plantation d'hévéas entre Douala et Édéa — est une création d'avant guerre. Elle constitue, à nos yeux, l'exemple le plus parfait d'une réussite africaine. Le voyageur qui parcourt les pistes défoncées du Cameroun est tout à coup surpris par la perfection du réseau routier : routes larges et en parfait état, carrefours dégagés, fossés entretenus : il traverse la plantation de Dizangué, et sa joie dure 12 kilomètres...

La plantation couvre 7.000 hectares et produit près de 3.000 [sic : 2.000] tonnes de caoutchouc, ce qui représente un chiffre d'affaires de l'ordre du demi-milliard de francs. L'effectif dépasse 5.000 autochtones et les cadres sont constitués par 16 Européens et de nombreux Africains. Plus de 10.000 personnes vivent sur la plantation. Dans ce pays où tous les chefs d'entreprise se plaignent de l'absence de main-d'œuvre, Dizangué a tout le personnel désiré.

Si le succès sourit à cette affaire, c'est qu'elle applique les principes qui sont la clé de la réussite en Afrique : un chef de haute valeur et d'une autorité morale et technique incontestée, admirée, un effort social puissant, un souci constant des problèmes humains, une politique rigoureuse de l'approvisionnement en objets de consommation, un développement particulier de la formation professionnelle. À tous les détracteurs de l'Afrique il faut rétorquer : Dizangué.

AEC 1951-612 — Société africaine forestière et agricole (S.A.F.A.), 15, av. Louis-Barthe, ABIDJAN (Côte d'Ivoire).

Correspondant en France — Soc. financière des caoutchoucs, 13, rue N.-D.-des-Victoires, PARIS (2^e). — V. notice n° 141.

Capital. — Société anon., 25 juillet 1929, actuellement au capital de 120 millions de fr. C. F. A. — Parts : 7.000.

Dividendes en fr. C. F. A. 1947, act. 14,75 ; p. 362, 27 ; 1948, néant.

Objet. — Exploit. de forêts, scieries et industries annexes. Plantations d'hévéas, palmiers à huile, caféier, etc. — 6.645 hect. plantés en hévéas dont 4.530 greffés. — Siège d'exploit. à Dizangué, par Edéa (Cameroun).

Exp. — Caoutchouc (1.711 t. en 1949), bois (11.745 t. grumes, 4.450 m³ débités).

Conseil. — MM. René de Rivaud, présid. ; Jean Aymé, Jean de Beaumont, Philippe Langlois-Berthelot, Robert Michaux, Édouard Rouillet [parenté Delmas], Guy Rouillet [parenté Delmas], Christian Vieljeux [Delmas-Vieljeux, armateur, La Rochelle][remplacé par Charles de Breteuil], Léon Wielemans, admin.

=====

L'HÉVÉACULTURE (ENCYCLOPÉDIE DU CAMEROUN ET DU TOGO, 1951)

La plantation d'hévéas de la S.A.F.A. à Dizangué (8.000 hectares 10.000 manœuvres, 2 500 tonnes de caoutchouc) et les réalisations du plan d'hévéaculture indigène établi pour l'Est-Cameroun (1.300 hectares) donnent à l'agriculture camerounaise un double aspect de productrice de caoutchouc en fait et surtout en puissance.

HISTORIQUE

Depuis 1904, le Cameroun possède des arbres à caoutchouc cultivés. Ce sont les Allemands qui, les premiers, ont commencé ces cultures. Avant que l'hévéa ait été adopté définitivement, les Allemands avaient planté également des céaras et des funtumias. Quelques peuplements isolés et en général abandonnés subsistent encore dans ces vieilles plantations.

Ces premiers essais laissèrent après la guerre quelques plantations de quelques centaines d'hectares au total. Plantées de façon souvent empirique à flanc de colline, dans des marais, il ne semble pas qu'elles aient jamais donné énormément de gomme.

À l'heure actuelle sont encore exploitées trois ou quatre petites plantations à Yaban, au nord-ouest de Douala, à Sangmélinia, à N'Goulemakong près de Kribi, qui totalisent près de 800 hectares et ont réussi à se maintenir en assez bon état.

LA PLANTATION DE LA S.A.F.A. À DIZANGUÉ

Seule la plantation de Dizangué, issue elle aussi d'une petite plantation allemande, s'est agrandie considérablement.

En 1924, la plantation comptait 100 hectares, en 1948 elle passait à 2.000 pour atteindre 6.700 hectares en 1949.

Sous l'impulsion de M. Chamaulte et grâce à l'énergie de quelques planteurs, cet énorme travail a pu être réalisé en plein pays noir — c'est-à-dire avec une main-d'œuvre peu courageuse, parfois même apathique.

La plantation comporte ainsi environ 2 millions d'arbres, dont 75 % sont, soit greffés des meilleurs clones actuellement connus, soit des arbres issus de graines sélectionnées sur la plantation même ou importées de l'étranger.

Peu à peu, les anciens francs de pieds ou « seedlings » sont éliminés et remplacés par des bons producteurs. Dans quelques années, la totalité de la plantation sera rajeunie et comportera 100 % d'arbres éprouvés et réputés.

Les travaux d'abattage et de défrichement se font au maximum à la machine, les travaux de détail étant faits à la main.

Des pépinières où sont préparés régulièrement les plants sont aménagées sur des terrains qui subissent une régénération régulière.

Quoique placée dans un milieu n'offrant pas les conditions écologiques édaphiques optima à la culture de l'hévéa, la plantation de Dizangué n'en reste pas moins une réussite africaine incontestable. Les sols à Dizangué sont généralement pauvres, sablonneux avec granulation latéritique ; ils présentent cependant une grande facilité de pénétration aux racines et une perméabilité suffisante.

La pluviométrie moyenne annuelle est de 3.000 mm. ; enfin, les tornades causent parfois des dégâts assez importants.

La plantation est divisée en blocs de 100 hectares entourés de routes en parfait état.

La pratique périmée du « clean weeding » trop onéreuse a justifié la tenue de la plantation avec un couvert végétal semi naturel. En début de plantation, le sol est recouvert de *Pueraria* qui cède sa place au fur et à mesure du développement des hévéas à un recru forestier naturel en jeunes hévéas que l'on rabat à très faible hauteur de cep, de façon à recouvrir le sol, tout en permettant le passage des saigneurs.

Les arbres sont saignés sur un panneau à spirale complète à partir de la cinquième et sixième année.

La saignée normale se fait tous les trois jours avec un arrêt de vingt jours au milieu de la saison sèche et soixante jours au milieu de la saison des pluies.

Cet *[sic]* handicap est en partie éliminé par des doubles saignées effectuées à époques favorables.

L'usine, installée au centre de la plantation, peut traiter jusqu'à 50 tonnes de latex par jour. Équipée des derniers perfectionnements elle se compare aux meilleures installations d'Extrême-Orient. Là encore, la plantation cherche à améliorer : des séchoirs à air chaud et conditionnés sont installés pour permettre un meilleur séchage du caoutchouc. Des fumoirs d'un nouveau type sont étudiés. Une scierie, des ateliers à bois et à fer, des garages, des fours à briques et à tuiles une fabrique de tasses à latex, complètent l'organisation technique et permettent à la plantation de vivre en grande partie sur elle-même.

La main-d'œuvre noire comporte environ 4 à 5.000 manœuvres qui vivent avec leur famille dans des villages spécialement aménagés ; certains travailleurs sont même nés sur la plantation. Des maisons en dur avec cuisine attenante sont alignées le long de routes bien tracées, bordées d'arbres fruitiers variés. Autour de la place centrale voisinent les boutiques, l'école, l'église, les économats.

Chaque village comporte son terrain de sport. Construits de manière définitive, ces villages font l'objet d'une surveillance et d'un entretien méthodique. Le médecin circule régulièrement et contrôle l'état sanitaire de toutes les petites agglomérations, préconisant les méthodes sanitaires et conseillant la direction pour les améliorations à apporter.

L'hôpital, un peu à l'écart de la plantation, situé sur une éminence dans un endroit particulièrement aéré et sain, permet aux malades d'être soignés, aux femmes de venir accoucher, dans des conditions d'hygiène et de confort particulièrement bonnes.

Des tournées de dépistage, des guérisons rapides et spectaculaires ont encouragé les indigènes, qui viennent nombreux aux visites et suivent les conseils du médecin.

Seize Européens se répartissent la direction des divers services ou chantiers : assistants, mécaniciens, médecin, comptable, secondés par des cadres indigènes souvent très anciens et formés sur la plantation, se répartissent le travail et veillent au bon fonctionnement de cette immense entreprise.

Les résultats de ce grand effort a déjà porté ses fruits [sic]. La production a commencé à croître depuis 1932 dès la sortie de la crise sur le caoutchouc qui sévit en 1929. De 122 tonnes en 1933, la production passait à 1.137 tonnes en 1940 pour atteindre 2.403 tonnes en 1948. Il est certain que le maximum n'a pas été atteint et que de gros progrès seront encore réalisés dans les années à venir.

La production de Dizangué représentait 73 % à elle seule de la production totale du Cameroun en 1946 et 85 % en 1948, la différence étant constituée principalement par le caoutchouc sylvestre et la faible production des petites plantations (cette dernière à peine 5 % de la production totale du Cameroun). Il est donc difficile de parler des plantations de caoutchouc du Cameroun. En fait, seule la plantation de Dizangué est dynamique et peut être considérée comme une réussite. Il faut cependant rester prudent. Malgré ses milliers d'hectares, malgré sa main-d'œuvre nombreuse et le dynamisme de ses Européens, la plantation de Dizangué, si elle peut se comparer aux plantations d'Extrême-Orient, n'en a pas cependant ni les rendements, ni toute la perfection.

La position du planteur de caoutchouc au Cameroun est difficile. La plantation de Dizangué a réussi à s'imposer et peut être considérée comme l'une des belles réalisations du Territoire. C'est un bel exemple de ténacité et de volonté dont la France et le Cameroun peuvent être fiers.

Tonnes	2100	2.400	2.750	2.850	2.300	1.800
Années	1945	1946	1947	1948	1949	1950

GRAPHIQUE DES EXPORTATIONS DE CAOUTCHOUC.

=====

[La Société africaine forestière et agricole (S.A.F.A.)]
(*Le Monde des affaires*, SEDE, Paris, 1952)

LA seule grande plantation actuelle de l'Afrique française est celle de Dizangué, près d'Edéa à environ 80 km. de Douala.

Avant la guerre de 14-18 les Allemands avaient une centaine d'hectares d'hévéas ; l'affaire, rachetée par la Société Africaine Forestière et Agricole (S.A.F.A.) du groupe de [sic] Rivaud, fut étendue à partir de 1925. Elle atteint aujourd'hui 6.500 ha, dont 4.500 ha couverts de sujets greffés.

La saignée se fait tous les 4 jours, les arbres étant seulement laissés au repos du 15 février au 15 mars. Les rendements sont inférieurs à ceux d'Extrême-Orient (1.000 kg. à l'ha au maximum) parce que le sol est moins fertile, la main-d'œuvre moins habile (un saigneur noir traite trois fois moins d'hévéas par jour qu'un vietnamien) et la sélection des plants moins sévère.

Le directeur de la plantation est M. Chamaulte ¹, qui a attaché son nom à une des belles réalisations françaises en Afrique.

¹ Chamaulte (Henri)(1897-1957). Combattant de la Première Guerre mondiale, puis assistant de plantation en Malaisie, puis en Indochine. 1924 : dir. plantation Dizangué. Inspecteur général et administrateur de la SAFA. 1940 : rallie Leclerc à Dizangué. Crée une nouvelle plantation d'hévéas en Oubangui. 1946-1956 : membre de l'Assemblée territoriale du Cameroun (Recueil Temerson, 1957).

Le latex est rassemblé à Dizangué où se trouve une importante usine qui peut traiter 3.000 tonnes par an. Il est transformé en feuilles fumées, en crêpes ou stabilisé à l'ammoniaque. L'ensemble de la production est de l'ordre de 2.000 tonnes.

Les neuf autres plantations européennes du Cameroun produisent à peine 100 tonnes par an.

En Oubangui-Chari, la S.A.F.A. possède une autre plantation de 750 ha dans la région de M'Balki au sud-ouest de Banghi, en bordure de la Lobaye. On l'a baptisé « plantation Henri-Chamaulte ».

Au Moyen-Congo, un essai de culture d'hévéas est tenté dans la région de Komono au nord de Sibiti (250 ha). Enfin, il subsiste quelques échantillons des importants de peuplements de céaras, que le gouverneur Lamblin fit planter aux indigènes, en Oubangui, pendant la guerre 1914-18, et des plantations de funtumias tentées par la Compagnie forestière de la Sangha Oubangui [CFSO][< Soffo : 12 %].

Des stations d'essais ont été créées dans divers territoires : au Gabon (Oyem), en Côte d'Ivoire (Bingerville, Olodio) et au Cameroun (Yokodouma). Peut-on toutefois envisager un développement de ces plantations dans un avenir prochain ? La tendance gouvernementale semble être à la prudence.

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE (S.A.F.A.)

Présidée par M. René de Rivaud, l'assemblée du 10 décembre [1952] a approuvé les comptes de l'exercice 1951, se soldant par un bénéfice net de fr. C.F.A. 103.611.891 (contre fr. C.F.A. 29.468.045, précédemment). Ce bénéfice a été reporté à nouveau, après affectation de 5 % à la réserve légale.

MM. L. Rouillet et L. Wielemans ont été réélus administrateurs.

En ce qui concerne la production de caoutchouc enregistrée depuis le début de l'année, le président a déclaré que celle-ci était supérieure d'environ 350 tonnes à celle obtenue pendant la période correspondante de l'an dernier. Elle devrait s'élever, pour 1952 tout entier, à 2.300 ou 2.400 tonnes (contre 2.001 en 1951).

Société africaine forestière et agricole (S.A.F.A.)

(L'Information financière, économique et politique, 9 octobre 1953)

L'assemblée ordinaire du 8 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1952, faisant ressortir une perte de 12.737.060 francs C.F.A. imputée sur le report à nouveau des exercices précédents, ainsi ramené à 92.641.810 francs C.F.A.

En réponse à un actionnaire, le président, M. René de Rivaud, a déclaré que le prix de vente moyen pour 1952 ressortait à 100 francs C.F.A.

En ce qui concerne l'exercice en cours, la production des neuf premiers mois s'est élevée à 1.747 tonnes contre 1.400 tonnes pour la période correspondante de 1952. Le président a ajouté que le prix de revient avait baissé de 25 % mais le prix du caoutchouc de 35 %. Le prix de vente actuel est d'environ 70 francs C.F.A.

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE

(L'Information financière, économique et politique, 27 mars 1954)

La société a produit en 1953 7.350 mètres cubes de bois en grumes contre 6.374 mètres cubes en 1952 et 4.688 mètres cubes de bois débités contre 4.025 mètres cubes.

L'exportation des bois , en grumes s'est avérée difficile, mais quelques signes de reprise se sont manifestés en fin d'année.

En ce qui concerne le caoutchouc, la société possède au Cameroun une plantation de 6.453 ha. d'hévéas, dont 5.774 unités en âge d'ère saignées et 5.161 exploitées à la fin de 1953. La replantation de parcelles anciennes a porté les cultures nouvelles à 681 ha. environ fin 1953.

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE

[Desfossés 1956/1764]

Constit. 1929 sous la dénomination Plantations de la Sanaga et rebaptisée en juin 1939.
Siège : Douala, av. Raymond-Poincaré.

Langlois-Berthelot (Ph.) [1896-1968] [petit-fils du chimiste Marcelin Berthelot. Neveu d'André Berthelot, fondateur de la Bq industrielle de Chine, anc. pdt de la Soc. financière des caoutchoucs], 101 (Bq de F), 1764 (pdt SAFA-Cameroun), 1803 (pdg Cie du Cambodge), 1809 (Caoutch. Mékong), 1810 (Padang), 1817 (Terres-Rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Beaumont (cte Jean de la Bonninière de) (gendre d'Olivier de Rivaud), 113 (Bq de l'Indochine) [en remplac. de Ph. Langlois-Berthelot], 124 (Bq internat. commerce), 524 (Industrielle et Financière de l'Artois), 573 (pdg M'Zaita), 1226 (Soc. française radio-électrique), 1764 (Soc. afric. forestière et agric.), 1785 (Union tropicale de plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1809 (Caoutch. Mékong), 1810 (Caoutchoucs de Padang), 1817 (Plant. des Terres-Rouges), 1858 (Financière des caoutchoucs), 1870 (pdt Sennah rubber).

Rivaud (René de) [probablement le fils d'Olivier], 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (pdt Un. tropic. plant.), 1803 (dga Cie du Cambodge), 1810 (pdt Padang), 1817 (pdt Terres rouges), 1858 (pdt Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Aymé (J.), 1764 (SAFA-Cameroun).

Breteuil (Charles Le Tonnelier de) (1905-1960) (fnd de Paris-Dakar), 1764 (SAFA-Cameroun).

Cartwright (H.H.) [probablement l'époux d'Yvonne Hallet], 1764 (SAFA au Cameroun), 1803 (Cie du Cambodge), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Chamaulte (Henri) (1897-1957) [mobilisé en 14-18 puis assistant de plant. en Malaisie, en Indochine puis (1924) dir. plant. Dizangué (Cameroun). Inspecteur gén. et adm. de la SAFA. 1940 : rallie Leclerc à Dizangué. Créé de nouvelles plant. d'hévéas en Oubangui. 1946-1956 : membre de l'assemblée territ. du Cameroun (nécrologies Témerson)], 1764 (adm.-dir. SAFA au Cameroun).

Michaux (Robert), 1764 (SAFA-Cameroun), 1803 (Cie du Cambodge), 1810 (Padang), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Ribes (Éd. de) [ép. Paule de Beaumont, fille de Jean] [Bq Rivaud], 124 (Bq intern. de comm.), 524 (Artois), 573 (M'Zaita), 1585 (Loisne), 1764 (SAFA-Cameroun), 1810 (Padang), 1817 (Terres rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Rouillet (Édouard) [Delmas-Vieljeux], 1764 (SAFA-Cameroun).

Schoofs (Maurice T.A.), 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (Union tropicale de plantations-Côte d'Ivoire), 1810 (Padang), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Wielemans (Léon), 1764 (SAFA au Cameroun), 1858 (v.-pdt Fin. caoutchoucs).

Bucourt (A.), 1764 (comm. cptes SAFA-Cameroun), 1803 (comm. cptes suppl. Cie du Cambodge), 1810 (comm. cptes Padang), 1817 (comm. cptes suppl. Terres-Rouges).

Quilichini (P.), 1764 (comm. cptes SAFA-Cameroun), 1817 (comm. cptes Terres-Rouges).

CAPITAL SOCIAL : 356 millions de fr. CFA. en 284.800 actions de 1.250 fr. CFA. À l'origine, 35 millions ; en 1939, réduit à 21 millions (échange de 5 act. anciennes contre 3 nouvelles) et porté à 50 millions (émission d'actions contre espèces). Porté en 1945 à 80 millions par l'émission à 160 fr. de 300.000 actions nouvelles de 100 fr. Porté en 1948 à 100 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 220 fr. C.F.A. de 200.000 actions de 100 fr. C.F.A. (1 nouvelle pour 5 anciennes et 2 pour 1 part). Porté en 1949 à 120 millions par émission à 220 fr. C.F.A. de 200.000 actions nouvelles. Porté en 1951 à 300 millions par élévation du nominal à 250 fr., puis à 256 millions par création de 224.000 actions de 250 fr.

attribuées aux porteurs de parts à raison de 32 actions pour 1 part en échange de ces titres. Regroupement en 284.000 actions de 1.250 fr. CFA. à partir du 15 septembre 1952.

	Bénéfice bruts (milliers de fr. CFA)	Bénéfice nets (milliers de fr. CFA)	Divid. act. (fr. CFA)	Divid. part. (fr. CFA)
1945	21.257	12.966	20	277,96
1946	37.229	20.397	20	437,4
1947	33.942	16.908	14,75	362,27
1948	40.961	36.741	—	—
1949	42.623	- 25.932	—	—
1950	17.970	29.468	22,5	823,5
1951	118.129	103.612	—	—
1952	8.078	- 12.737	—	—
1953	282	- 37.920	—	—
1954	9.064	6.537	—	—

RADIATIONS DE VALEURS CHEZ LES COURTIERS
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1957)

Aux termes d'un avis numéro 3.193 publié le 29 janvier par la Chambre syndicale des Courtiers, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la cote à dater du 1^{er} avril :

.....
Société Agricole et Forestière du Cameroun

Société africaine forestière et agricole
« S. A. F. A. »
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1958)

L'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} juillet, sous la présidence de M. Robert Michaux, a approuvé les comptes de 1957 et voté un dividende net de 250 fr. métropolitains, payable à partir du 11 septembre.

Dans son rapport présenté à l'assemblée, le conseil indique qu'au Cameroun, la récolte de caoutchouc a été de 3.150.000 kg contre 3.080.000 kg en 1956.

La baisse normale des rendements dans les cultures les plus âgées est compensée par la production croissante des jeunes surfaces. Les rendements dans les cultures rajeunies dépassent très largement ceux des autres cultures au même âge, grâce à un matériel et à des méthodes de plantation en amélioration constante. Le renforcement en cours des liaisons techniques de la société avec les plantations d'Extrême-Orient se traduira par de nouveaux progrès.

1.400 hectares de vieilles cultures ont été rajeunies depuis 1947, le rajeunissement de 200 hectares est inscrit au programme de 1958.

En Oubangui, poursuit le rapport, dans la majorité des cultures, les arbres sont encore en période de développement et arrivent progressivement à leur pleine maturité.

La production de caoutchouc est ainsi passée de 2.36.000 kg en 1956 à 400.000 kg en 1957.

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

S.A.F.A.

Cette entreprise possède un domaine agricole au Cameroun d'une superficie de 17.000 hectares sur lequel 6.631 ha. sont plantés d'hévéas ; ses Installations industrielles sont situées sur un plateau qui domine le lac Mœmbe ; elles se composent d'une usine à crêpe et d'une autre pour la fabrication de feuilles de latex.

Grâce aux efforts entrepris, la société est parvenue à une qualité de travail comparable à celles des bonnes exploitations d'Extrême-Orient.

La société exploite d'autre part une branche forestière et des plantations de café. Un nouveau bloc de caféiers est entré en rapport l'an dernier portant la surface totale en production à 263 hectares. Il a été produit en 1958 200 tonnes de café.

La production de caoutchouc s'est sensiblement accrue en 1958 et, étant donné la hausse des prix de vente de la matière, les résultats de l'exercice écoulé seront vraisemblablement plus élevés que ceux de 1957 qui avaient laissé un bénéfice net de 69,8 millions de fr. CFA. et avaient permis de répartir un dividende net de 250 francs métropolitains.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE
Société anonyme au capital de 356.000.000 de fr. CFA.
divisé en 284.800 actions de 1.250 fr. CFA. chacune

Capital porté à 624.920.000 fr. Djibouti
divisé en 677.200 actions de nominal de 1.100 fr. Djibouti
suivant décisions des assemblées extraordinaires
des 16 juin et 28 décembre 1959
et du conseil d'administration du 26 janvier 1960

Statuts déposés aux minutes M^e Gomis, notaire à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

Siège social à Douala (Cameroun)
Série UNITÉS
TITRE DE UNE ACTION
de 1.250 FRANCS C.F.A. AU PORTEUR
Un administrateur : R. de Rivaud
Pour un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?

Déclaration d'existence effectuée aux
Bureaux de l'enregistrement de Douala
Vol. 5 — Folio 81 n° 423 — Taxe spéciale
d'enregistrement et de timbre

Imprimerie des papiers de valeurs — (Bernard frères, Paris — 10004 (6-1952))

René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, 1962, pp. 84-86 :

Huilerie de Dibombari, un peu au nord de Douala, n'a jamais pu fonctionner à la moitié de sa capacité prévue, faute de régimes de palmiers en suffisance > la Socfinal (Terres rouges) l'abandonna à l'administration puis à la Société agricole de prévoyance dont la gestion fut désastreuse (déficit de 25 MF en 1959-1960, soit le tiers du chiffre d'affaires). 1961 : nouvelle direction a réduit les dégâts sans redresser la situation.

Causes : africanisation prématurée, surpaiement démagogique des régimes de palmiers (tous naturels), autorité sur le personnel enlevée au seul technicien européen restant, détournement de l'essence et des camions à des fins personnelles, entretien de camions défectueux, vols d'huile. Les mesures de redressement préconisées par René Dumont n'ont pas été suivies et l'usine a été fermée.

Documentation africaine, 1963 :

SAFA (Rivaud) : caoutchouc et café au Cameroun, caoutchouc et café + grumes en RCA, caoutchouc au Gabon (plantation Siang : 348 ha + concession limitrophe de 5.000 ha).

Participations SAFA : SNIE (44,5 %) [$<$ Finartois : 20 %], SAFA-Cameroun (99 %), Soc. d'exploitation pour l'assainissement du Cameroun (x %) [v. WWE 1967 : M. Richou, pdt Soc. d'assainissement du Cameroun).

Navale d'import-export [HG Gallenca (WW 1971)] $<$ SAFA [Rivaud] (44,5 %), Socopao [SCAC] (23,8 %), Finartois [Rivaud] (20 %) : 3 cargos.

Rivaud >

— Soc. d'étude et développement de la culture bananière [SCB (Côte d'Ivoire)],

— 20 % Sibois (Industrielle ivoirienne des bois) (1963) [$<$ Westag (RFA)]

— Forestière équatoriale (1928), Côte d'Ivoire

— L'Entreprise forestière camerounaise

— Finartois > % Charles Mildé : travaux d'électrification

— Finartois > 50,8 % Messageries sénégalaises $<$ SHO + Socopao [SCAC]

S.A.F.A.
(Société Africaine Forestière et Agricole)
exercice 1987

I — L'assemblée générale ordinaire de la Société Africaine Forestière et Agricole, SAFA, a qui s'est réunie au siège social à Port-Vila, République de Vanuatu, le 30 juin 1988, a approuvé les comptes de l'exercice 1987 qui se soldent par un bénéfice de 4.715.528 VT (1 VT = 0,0565 FF) à la date du 30 juin 1988.

Le dividende net attribué à chacune des 577.200 actions de 450 VT chacune a été fixé à, 14 VT qui sera payable à partir du 24 août 1988 :

— au siège social à Port-Vila (République de Vanuatu), Kumul Highway, BP 29.

— chez la Banque Rivaud, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, contre estampillage des certificats nominatifs ou remise du coupon n° 20 des actions au porteur.

Le rapport du conseil d'administration fait état de la situation des participations de la société.

A. Au Cameroun

SAFA CAMEROUN

La participation de la SAFA dans la SAFA Cameroun est de 45 % (163.000 actions sur 364.000).

1^{er} — Exercice 1986-1987

La production de caoutchouc de l'exercice 1986-1987 a été de 2.600 tonnes contre 2.800 tonnes pour l'exercice précédent.

La production de régimes de palme s'est élevée à 31.000 tonnes contre 27.000 tonnes en 1985-1986. Au total, les productions issues de l'huilerie ont été de 6.078 tonnes d'huile et 1.256 tonnes de noix palmistes correspondant respectivement à des taux d'extraction de 19,60 % et 4,05 %. En outre, l'huilerie de la SAFA Cameroun a traité 8.321 tonnes de régimes provenant de l'extérieur.

Après une dotation aux amortissements de 607.327.138 F. CFA comprenant une dotation supplémentaire aux amortissements d'un montant de 276.396.501 F. CFA consécutive à une réévaluation obligatoire des immobilisations, l'exercice clos le 30 juin 1987 se solde par une **perte de F. CFA 141.564.304** contre un bénéfice de F. CFA 107.049.600 pour l'exercice précédent.

Les résultats, la situation financière et les perspectives actuelles de la SAFA Cameroun n'ont pas permis la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 1986-1987.

2. — Neuf premiers mois de l'exercice 1987-1988

Les productions de caoutchouc et d'huile de palme sont légèrement supérieures à celles de la même période de l'exercice 1986-1987.

3. — Investissements

Le programme quinquennal de 1.500 ha mis en place en 1986-1987, dont la réalisation avait commencé, a dû être réaménagé du fait de la forte dégradation des conditions de vente de l'huile de palme sur le marché intérieur ayant fortement altéré le cash flow de la SAFA Cameroun.

4e — Assistance technique

Au 31 décembre 1987, sur 15.000 ha de plantations de la société d'État Hevecam, 7.340 ha étaient en exploitation.

B. En France

SOCIÉTÉ RIVAUD

La participation de la SAFA dans la Société Rivaud est toujours de 49,99 % (79.986 actions sur 160.000).

Les nouvelles opérations de promotion en cours ont enregistré des résultats satisfaisants et quatre nouvelles participations ont été prises dans la résidence dite « Les Balcons du Parc » à Cergy, la résidence « Ursula » à Évry, la résidence « Victoria » à Longjumeau et dans la résidence « Agathe » à Montrouge.

Le bilan de l'exercice 1987 fait apparaître un bénéfice de 1.932.208 F permettant la mise en distribution d'un dividende de 13 F par action.

Il — L'assemblée générale extraordinaire de la Société Africaine Forestière et Agricole SAFA qui s'est réunie au siège social à Port-Vila (République de Vanuatu) le 30 juin 1988, a décidé d'adapter les statuts de la société au droit britannique, conformément à la loi n° 12 du 37 octobre 1986 parue au Journal Officiel de la République de Vanuatu le 27 octobre 1986 et d'adopter le régime d'une société exonérée (exempted company) tel que prévu par ladite loi.

Africaine Forestière et Agricole : 60% de décote
(*Investir*, 24 octobre 1988)

Cotée au hors cote de Paris dans la rubrique valeurs étrangères, SAFA, société du groupe Rivaud, est notamment actionnaire de la SAFA Cameroun à hauteur de 50 % qui exploite plus de 3.200 hectares d'hévéas et plus de 3.000 hectares de palmiers. En outre, 600 hectares supplémentaires ne sont pas exploités. On peut estimer environ un hectare d'hévéas à 2,5 millions de francs CFA, soit 50.000 francs français. L'hectare de palmier représente environ 2 millions de francs CFA, soit 40.000 francs français. L'actif de la SAFA Cameroun avoisine donc les 300 millions de francs dont la moitié, 150 millions, reviennent à la SAFA.

Par ailleurs, la SAFA détient 50 % de la société Rivaud, propriétaire de deux beaux immeubles, le 11 et 30 rue Notre-Dame-des-Victoires dans le deuxième arrondissement de Paris.

La superficie du premier immeuble style Haussmann doit représenter environ 1.500 m² que l'on peut évaluer à 50.000 le mètre carré, soit 75 millions de francs. Le deuxième immeuble, composé de deux bâtiments modernes de 8 étages, doit représenter approximativement 3.000 m² à 40.000 le mètre carré, soit 120 millions de francs. Cet actif de la société Rivaud s'élève donc à 195 millions de francs, dont 50 % reviennent à la SAFA, soit plus de 95 millions.

En outre, la société Rivaud exerce une activité de promotion immobilière, difficile à évaluer et dont on ne tient pas compte.

L'actif net réévalué de SAFA serait donc de l'ordre de 245 millions de francs, soit 430 F par action sans tenir compte des divers avoirs, SICAV et trésorerie. Le titre s'échange autour de 180 F, ce qui représente une décote d'environ 60 %.

Précisons toutefois que ces chiffres restent approximatifs. La direction de la société Rivaud s'est refusée à tout commentaire sur la surface des immeubles en question et sur les opérations de promotion immobilière qui n'ont pas été prises en compte.

On peut acheter la valeur jusqu'à 220 F. Cours qui présenterait une décote proche de 50 %. La décote normale pour une société de ce genre devrait être de 30 % à 40 %. Le marché est large : plusieurs milliers de titres par jour.

(*La Tribune de l'Expansion*, 1^{er} mars 1990)

Détenue à hauteur de 22,7 % par la Compagnie du Cambodge, 18,7 % par la Socfin (le holding clef du groupe Rivaud qui, on s'en souvient, a donné du fil à retordre à Duménil Leblé) et 4,2 % par Mines de Kali Saint-Thérèse, SAFA a pour principale activité la commercialisation de plantations de caoutchouc et de palmiers à huile. Une activité qui ne rapporte pas beaucoup et qui n'est, certes, pas à l'origine de l'engouement de *[sic]* l'action.

En revanche, SAFA est également à la tête de 50 % de la Société Rivaud qui détient un véritable petit trésor : tous les actifs immobiliers parisiens de cette nébuleuse. Ces actifs sont essentiellement situés rue Notre-Dame des Victoires, où se situe d'ailleurs le siège du groupe que dirigent Jean de Beaumont et Hubert de Ribes, son gendre. Au total, 4.500 m² placés en plein cœur de Paris (à deux pas de l'immeuble des NMPP vendu récemment 70.000 F le m²).

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE LIMITED
(SAFA LIMITED)

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 19 mai 1992. Il a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1991 qui font apparaître un bénéfice de 14.149.503 vatu.

SOCIÉTÉ AFRICAINE FORESTIÈRE ET AGRICOLE LIMITED
(S.A.F.A. LIMITED)

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 19 mai 1992. Il a arrêté les comptes de l'exercice, clos le 31 décembre 1991, qui font apparaître un bénéfice de 14.149.503 vatus.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire qui sera prochainement convoquée, à l'effet d'approuver les comptes de cet exercice, la mise en distribution d'un dividende net de 19 vatus, payable contre estampillage des certificats nominatifs ou remise du coupon numéro 24 des actions au porteur.

(Au 19 mai 1992, 1 vatu = 0,0476 F.)

Communiqué financier
COMPAGNIE DU CAMBODGE
SOCIÉTÉ ANONYME FORESTIÈRE ET AGRICOLE (SAFA)
(Les Échos, 4 octobre 2012)

OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT DES ACTIONS DE SOCIÉTÉ ANONYME FORESTIÈRE ET AGRICOLE (SAFA) INITIÉE PAR LA COMPAGNIE DU CAMBODGE

Compagnie du Cambodge annonce le lancement d'une offre volontaire de rachat sur les actions de Société anonyme forestière et agricole (SAFA).

L'offre porte sur les actions non encore détenues par le Groupe Bolloré, soit 69.633 actions SAFA² représentant 12,06 % du capital et des droits de vote.

Le prix de l'offre est de 80 euros par action SAFA faisant ressortir une prime de 12% par rapport au cours de Bourse³.

L'offre est ouverte du 3 octobre 2012 au 6 novembre 2012.

² Il est précisé qu'afin de simplifier l'actionnariat de SAFA, certaines sociétés du Groupe Bolloré (Financière du Champ de Mars, Socodi, Société Bordelaise Africaine, Financière V et Bolloré Participations) ainsi que M. Vincent Bolloré se sont engagés à apporter leurs titres à l'offre, à l'exception des actions qu'ils doivent conserver, conformément aux statuts de SAFA, du fait de leur fonction d'administrateur.

³ Moyenne des cours de Bourse, pondérée par les volumes de transaction, pendant les soixante jours de négociation précédant le début de la présente opération (soit 46,5 euros).

Si, à l'issue de cette offre, le Groupe Bolloré détient plus de 95 % du capital et des droits de vote de SAFA, Compagnie du Cambodge a l'intention de procéder à une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, au prix par action de l'offre volontaire de rachat.

Le conseil d'administration de SAFA a émis à l'unanimité, le 2 octobre 2012, un avis favorable à l'offre volontaire de rachat. Il recommande aux actionnaires de SAFA d'apporter leurs actions à cette offre, qu'il juge conforme aux intérêts de SAFA et de ses actionnaires au vu, notamment, d'une attestation d'équité établie par le cabinet Didier Kling & Associés, expert indépendant.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la politique de simplification des structures du Groupe Bolloré.
